

**Spécialité : communication, spectacle**

**Option : agent polyvalent du spectacle**

L'agent polyvalent du spectacle doit être capable d'intervenir dans un équipement culturel en matière de techniques du son, de lumière et de machinerie dans le spectacle vivant et l'événementiel.

## **I. Connaissances théoriques de base**

### **1. Electricité**

- Avoir des notions sur : la tension, le courant, l'énergie, la puissance, la résistance, le courant faible, le courant continu...
- Identifier les conducteurs, les câbles, les conduits et les moulures.
- Connaître les dangers du courant électrique sur une installation et pour les personnes.

### **2. Sonorisation et vidéo**

- Connaître le matériel et les méthodes de diffusion.

### **3. Lumières et éclairages**

- Connaître le matériel (différents types de projecteurs).
- Connaître l'organisation d'une régie.

## **II. Mise en œuvre**

### **1. Electricité**

- Utiliser les instruments de mesure et de contrôle (voltmètre, ampèremètre...).
- Protéger une installation (fusibles, disjoncteurs, prises de terre).

### **2. Sonorisation et vidéo**

- Etre capable de mettre en place un système de sonorisation : console, périphériques, enceintes, microphones...
- Réaliser des branchements et des câblages.
- Améliorer le confort d'écoute.
- Réaliser une prise de son et en restituer la diffusion.
- Réaliser des branchements et des câblages.

### **3. Lumières et éclairages**

- Installer le matériel selon un plan de feux.

### **4. Aspects organisationnels**

- Pratiquer des manœuvres (manutention).
- Encadrer une manifestation (balisage).
- Monter et démonter le matériel (système modulaire).
- Expliquer le fonctionnement d'une machinerie de scène.

## **III. Calcul, lecture de plan, prises de mesures et schéma**

- Calculer une longueur, un périmètre, une surface, un volume et une échelle.
- Faire des conversions de surfaces, de volumes.
- Savoir lire un plan, un schéma développé et de réalisation.
- Prendre des cotes.
- Connaître les normes d'une installation simple.

## **IV. Hygiène et sécurité du travail**

- Connaître les règles de sécurité qui s'appliquent dans les E.R.P.
- Avoir des notions sur la réglementation spécifique des salles de spectacle.
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité :
  - sécurité liée aux produits, aux matériaux utilisés (nuisances, nocivité, toxicité, blessure, coupure, brûlure, risque électrique...);
  - sécurité des installations (notions de matériels électriques), sécurité des personnes ;
  - sécurité liée au métier : manutention de charges lourdes, risques liés à la coactivité ;
- Connaître et porter les équipements de protections individuelles nécessaires (gants, chaussures de sécurité, casque, masque respiratoire...).
- Avoir les gestes et postures adaptés.
- Maîtriser la classification et le stockage des matériaux (classement UPEC).
- Connaître les différents types d'extincteurs et savoir les utiliser.